



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3950

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de La Tour de Salvagny

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3950**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de La Tour de Salvagny**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2012-3392 du 10 décembre 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a autorisé son Président à demander la dénomination "commune touristique" pour les 2 Communes de La Tour de Salvagny et Charbonnières les Bains.

Le fondement juridique de cette procédure est fixé par le code du tourisme, notamment les articles L 133-11 et suivants ainsi que R 133-32 et suivants.

Ainsi, en application de ces dispositions, La Tour de Salvagny, par arrêté préfectoral n° 2013-214-005 en date du 2 août 2013, a obtenu, pour une durée de 5 ans, le classement de la ville en "commune touristique".

Le délai étant expiré, monsieur le Maire de La Tour de Salvagny a, par courrier en date du 26 juin 2019, sollicité la Métropole de Lyon afin que le renouvellement de cette dénomination soit effectuée dans les conditions définies par les articles R 133-32 et R 133-33 du code du tourisme.

En effet, la Métropole est compétente pour effectuer cette démarche conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) étant, par ailleurs, doté d'un office classé de tourisme auquel a été transférée la compétence d'instituer la taxe de séjour.

La Métropole sollicite la dénomination de "commune touristique" pour la Commune de La Tour de Salvagny en accord avec celle-ci ;

Vu ledit dossier ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2012 classant l'Office du tourisme intercommunal de la Communauté urbaine de Lyon ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Autorise monsieur le Président à solliciter la dénomination de commune touristique pour la Commune de La Tour de Salvagny conformément à la procédure fixée, notamment, par le code du tourisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.